

Faits Divers : Multiplication des feux interdits



Faits Divers : Multiplication des feux interdits

A six reprises, le SDIS 32 a dû répondre depuis lundi soir pour des propagations d'incendie, en raison d'écobuage mal maîtrisé ou de feux de végétaux non contrôlés. C'est presque le printemps, certains font le nettoyage des jardins par le feu. Une pratique réglementée, voire interdite, qui dans le cas du non-respect de la réglementation, peut entraîner des sanctions matérialisées par la gendarmerie. En l'espèce, pour le brûlage de déchets à l'air libre par les particuliers, l'amende peut s'élever à 450 €.

CAHUZAC-SUR-ADOUR - Route de Canet, vers 18 h, intervention des pompiers de Plaisance. - **DURAN** - lieu-dit le Berry, ce mardi à 13 heures, un feu d'herbes sur 500 m² maîtrisé par les pompiers d'Auch - **EAUZE** - avenue des Pyrénées 14 h30 - **VALENCE-SUR-BAÏSE** - 15 h 15, 500 m² d'herbes sèches - **CONDOM** - lieu-dit Le Rocher de Gauge 500m² - **MAUPAS** - lieu-dit Lamothe, vers 16 h30, les pompiers de Saint-Clar ont dû intervenir pour un début de feu de broussailles.

MAUROUX - Les pompiers de Saint-Clar et de Fleurance ont été, vers midi, au secours d'un chien, un fox terrier tombé dans un trou en poursuivant un ragondin. Après être intervenus à l'aide de pioches et de pelles, le recours à un tracto pelle s'est avéré nécessaire pour accéder jusqu'au chien. L'animal, sorti de sa fâcheuse position, a pu être finalement remis sain et sauf à son propriétaire.

AUCH - Lundi soir, à 20 h 30, les pompiers auscitain sont intervenus pour un feu de voiture au lieu-dit Lamothe. Le véhicule stationné sous un hangar de 150m² a été détruit, mais l'intervention a pu éviter toute propagation des flammes et le bâtiment a été préservé. Un homme de 48 ans et une femme de 50 ans, incommodés par les inhalations de fumées ont reçu des soins sur place.